

Pratique judiciaire franco-italienne et traduction

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 36.0
- > Période de l'année : Enseignement huitième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Ce cours vise à apporter aux étudiants une vision globale de l'activité juridictionnelle en France et en Italie. Il prévoit la présentation des professions du droit et de l'organisation judiciaire dans les deux pays, ainsi que la mise en évidence des principales différences. Il expose les différents types de procédures qui peuvent être introduites devant les tribunaux français et italiens. Enfin il prévoit une simulation de procès, comportant la rédaction des écritures et la plaidoirie.

Cet enseignement est renforcé par une formation approfondie à la traduction de l'italien vers le français et du français vers l'italien de textes à caractère juridique, tels que des décisions de justice, des textes de loi, des contrats, de la doctrine etc.